



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCAION :</b> 12 septembre 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p>
--	--

**Délibération n°27**

**Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET**

**Objet : Acquisition d'un couloir situé dans la copropriété Centre d'Affaires « L'Espace », 75 rue Dérobert**

La Commune est propriétaire de plusieurs lots à usage de bureaux dans la copropriété du Centre d'Affaires « L'Espace », sise 75 rue Dérobert :

- Lot n° 11 de 87,58 m<sup>2</sup>
- Lot n° 12 de 103,03 m<sup>2</sup>
- Lot n° 13 de 25,62 m<sup>2</sup>
- Lot n° 14 de 40,79 m<sup>2</sup>
- Lot n° 15 de 18,08 m<sup>2</sup>

Les lots n° 11 et 12 sont séparés par un couloir d'environ 22 m<sup>2</sup>. Aussi il apparaît opportun d'en devenir propriétaire afin d'obtenir des locaux d'un seul et même tenant.

La copropriété a émis un avis favorable à la cession à la Commune de cette surface, au prix de 158 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total d'environ 3 476 €. La surface exacte sera déterminée par un géomètre dont les frais seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve l'acquisition du bien précité aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918\_DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

